

# NIMES

## L'HOTEL-DE-VILLE.

Par Albin Michel, 1876



La rue de l'Hôtel de Ville, s'appelait autrefois rue de la Romaine, car à côté du marché couvert qui a été démoli (*place du Marché*), en face à peu près de l'impasse, se trouvait le poids public. Plus tard, elle prit celui de rue des Orfèvres à cause de la quantité d'industriels de ce genre qui sont venus s'y grouper.

Cette réunion s'expliquait du reste par le voisinage de l'ancien hôtel de la Monnaie et de la Trésorerie qui se trouvait tout près. La maison de la Trésorerie appartenant au Roi, fut cédée à la ville le 15 septembre 1699 sous une albergue ou redevance annuelle et perpétuelle de 300 livres, à condition qu'elle se chargerait d'y faire à l'avenir toutes les réparations nécessaires. Le contrat d'inféodation de cette maison fut passé le 1er août et la prise de possession fut fixée à la Saint-Michel 1700. C'est là l'époque primitive de l'installation de l'Hôtel de Ville dont on se sert encore aujourd'hui et qu'on a depuis considérablement augmenté à diverses époques. Les dernières réparations d'une certaine importance remontent à l'année 1837, elles consistèrent alors en l'adjonction d'une aile entière et d'une fenêtre de plus à l'ancienne partie du bâtiment.

Ces réparations s'élevèrent alors au chiffre de 60 000 fr. C'est en 1849 que la porte actuelle en bois, fer et panneaux en fonte a été placée. L'achat en avait été fait sous l'administration précédente, M. Ferdinand Girard étant maire. L'étranger qui visite ce monument est toujours singulièrement surpris de voir dans le grand escalier quatre crocodiles suspendus au plafond, et sur la présence desquels plus d'un Nimois serait fort embarrassé de donner une explication satisfaisante. Quelques-uns savent bien que François 1er, lors de son passage à Nîmes en 1533 changea les armoiries de la Ville et substitua au *thoreau d'or un crocodile à la palme enchainé et un chapelet de laurier en icelle pensile*, mais bien peu connaissent l'histoire de ces quatre amphibies.

M. Charles Liotard, dans une intéressante étude, nous rend compte de l'origine de ces animaux qui se sont d'abord balancés sur la tête de nos édiles dans la salle même de leurs délibérations, et qui, accrochés ensuite dans une antichambre, paraissent maintenant s'être immobilisés sous le comble du grand escalier. Je ne saurais donc mieux faire que d'emprunter à cette Savante notice les détails suivants :

Lorsqu'en 1851-1852 sous l'administration de M. Vidal, maire de Nîmes, on fit des réparations à l'Hôtel-de-Ville, on enleva des combles, où ils disparaissaient sous une large couche de poussière, les quatre crocodiles, véritable palladium des Nîmois, et après les avoir repeints à neuf, on les suspendit à l'endroit où ils sont aujourd'hui. On s'aperçut alors que chacun de ces animaux portait attachée sous le ventre une légende explicative, en guise d'acte de naissance, inscrite sur une plaque de tôle en lettres rouges et noires. Voici ces inscriptions dont la première lettre de chaque mot est peinte en rouge.

1597

DV CONSVLAT  
DE MESSIEVRS  
NOBLE LOVIS DE  
MOMCAMP SEIGNEVR  
DE SAINT VERAN.  
ANTHOINE DVPRIS  
BOVRGEOIS  
OLIVIER LATEVLE  
MARCHAM  
GVILHAVMES REVERGAT  
LABOVREVR.

1671

DV CONSVLAT  
DE MESSIEVRS  
NOBLE FRANÇOIS DE  
GEVAVDAN SIEUR  
DE ROQVECOVRBE  
PIERRE FAVQVIER BOVRGEOIS  
ANTHOINE COVRBESSAC  
GREFFIER  
CLAVDE ESTIENNE  
St ANDRÉ TAILLEVR DHAB.  
OVVRIERS  
PIERRE ESCOT BOVRGEOIS  
CLAVDE BORRELLI MARCH.

1692

DV CONSVLAT  
DE MESSIEVRS  
NOBLE GVILLEAVME DV  
NOIER ANTHOINE  
SAVTEL BOVRGEOIS  
EMMANVEL MARIGNAN  
MARCHANT ET CLAVDE  
DVRAND MENAGER  
ESTANS OVVRIERS

RAYMOND CHASTANG  
BOVRGEOIS ET GEDEON  
BASTID ME CHIRVRG...

1703

CE CROCODILE A ESTÉ DONNÉ A LA  
VILLE PAR SR ABRAHAM POVSSIELGVE  
MART NATIF DE CETTE VILLE RESIDAN  
A MALTHE ET TRANSPORTÉ PAR LES  
SOINGZ DE SAR JEAN AVVELLIER MART  
BOVRGEOIS ASSESSEVR DE LA SECONDE  
ÉCHELLE  
ESTANT MAIRE MESSIRE IACQUEB DE  
VIVET DE MONTCALM MARQVIS DE  
MONTCLVS TRESQVE LA BARTALASSE ET  
AVTRES PLACES CONER DV ROY PRÉSIDENT  
IVGE MAGE ET LIEVt GEN'AL DE POLICE  
DE LA DICTE VILLE  
DV CONSVLAT DE MESSrs Me PIERRE PISON  
CONER DV ROY AV PRE' AL ET ASSESSEVR  
GVILHAVMES BOISSIERE PROCVREVR  
ANTOINE NOTAIRE Me CHIRVRGIEN  
ET PIERRE FOVRNIER MÉNAGER

Comme explication de ces diverses inscriptions, voici les documents contenus dans les archives municipales. La première pièce qui en fait mention est comprise dans un des registres portant le titre d'Actes et contrats :

C'est un acte d'acquisition à la date du 1er août 1671 passé entre le conseil de Nîmes et les sieurs Ménard et Alamel et dont voici le texte :

### **Achapt du troisieme croquedille**

*L'an mil sis cens septante un et le premier jour du mois d'aoust apres midy regnant tres chrestien Prince LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre par devant moy notaire royal sousne et tesmoingz après nommés établis en personne sieur Raymond Menard et Leon Alamel marchants et compagnie Lesquels de leur gré en consequence de la desliberation prinze par Mssr les Consuls ussistes daucungz des princip Consllers au Conseil politique ordinaire de ceste ville en execution du traitté fait entre les parties ont fait vente à Messieurs noble François de Gevaudan sieur de Roque Courbe Pierre Fauquier bourgeois Anthe Courbessac greffier et Claude Estienne St André tailleur d'habits premier second troisieme et quatrieme Consulz de ceste ville de Nismes la présente année en la de qualité pour et au nom de la ville et communauté stipulant et acceptant d'un crocodile de la longoeur de quatorze pans et de grosseur a proportion que les dits sieurs Menard et Alamel ont fait apporter en ceste ville de la ville de Marceille ou ils font leur residence. Et leadits sieurs Consulz achapte iceluy pour le mettre et fere appendre dans la grand salle de la maison consulaire pour le decorement d'icelle et fers attacher a un poultre ensuite des autres deux croquedilles quy y ont este cy deuant appendue. Le premier d'iceux en l'année mil cinq cens quatre vingts six estant consulz Messieurs Anthoine Davin docteur et advet Jacques de Baudan sieur de Vestric Jacques Guigou merchant et Louys Lombard laboureur. Et le second en l'année mil cinq cens nonante sept estant Consulz Messrs Louys de Montcamp seigneur de Saint Veran Anthoine Duprix bourgeois Olivier Lateule merchant et Guilhaumes Rovergat laboureur. Lesquels sieurs consulz desd. années auroient juge a propos de recouvrer lesd. animaux*

*pour fere entendre au peuple et habitant de lad. ville que les anciennes armoiries et enseignes de ceste ville ayant esté :*

*un coleuvre encheue a une palme et un chapeau de laurier en icelle pensile en champ de gueules et dauantaige escript en lettres antiques majuscules ces deux mots COL : NEM. Lad. Palme entre lesd. deux mots comme aparoissoicten des vieilhes et antiques medailles. led. coleuvre palme et chapelet de synople comme plus aprochant du naturel d'iceux la chaine et les lettres d'or le tout sur led. champ de gueules.*

*Ils auroient obtenu la confirmâon desd. armoyries par lettres pattantes du Roy François premier d'heureuse memoire au mois de juin de l'annee mil cinq cens trente cinq a la poursuite (supplication) de Messieurs Anthoine Arlier docteur et aduocat Jean Albenas bourgeois Mathieu Fazondier notaire Royal et Guillhaumes Forestier abourr consul de lad. ville lad. année mil cinq cens trente cinq despuis lequel temps les sieurs Consulz de lad. ville ont este soigneux de fere conserver lesd. animaux et Messieurs les consuls de la presente année dachaptez ce troisieme desd. sieurs Menard et Alamel et compagnie pour le mesme affect et pour un plus grand decorement de lad. maison consulaire a la perpetuelle memoire de la chose publique*

*Laquelle prosete vente ont fait lesd. sieurs Menard Alamel et compie auxd. sieurs de Roque Courbe Fauquier Courbessac et Estienne St Andre Consulz modernes de lad. ville de Nismes au nom dicelle du susd. croquedille porte et rendu dans ceste ville et au devant la porte de la maion consulaire en la forma susd. et en son entier moyennant le prix et somme de cent soixante cinq liures quest sa legitime valeur heu esgard au prix de leur acbaipt et autres frais et despences qu'il a convenu fere pour le fere porter en la ville de Marceilhe et de la en ceste ville payable jcelluy prix pretendu et laquelle dite somme de cent soixante cinq liures lesd. sieurs Menard Alamel et compagnie ont confessé avoir heue et reellement presentement receue desd. sieurs de Roque Courbe Fauquier Courbessac et Estienne Saint Andre Consulz de lad. ville et par les mains de sieur Jean Cassan bourgeois recepueur des deniers municipaux de lad. ville La courante année en Louys dor dargent et moneye sen sont tenus pour contens renonsant à l'exception contrair et dicelle somme de cent soixante cinq liures lesd. sieurs Menard et Alamel et compte bien payes et satisfacts pour ce que dict est en ont quitté et quittent les dits sieurs Consuls Ville et communauté le dit sieur Recepueur desd. deniers municipaux payant pour elle et tous ceux qu'il apartiendra avec promesse que jamais ne leur en sera fait demande et lesd. sieurs Consulz ont decllare auoir receu des mains desd. sieurs Menard Alamel et compagnie le susd. crocodile en son entier quils ont a linstant fait appendre le long d'un poultre de la grande salle de lad. maion consulaire et attacher à iceiluy par des chenes quy ont daté faictes neufves pour cest effet Et ce dessus ont lesd. parties promis de tenir garder et observer soubz les obligaôn jurements et renonciations a ce requises et necesses*

*Faict et recitte aud. Nismes dans la maion consulaire presents à ce Me Jean Dumas Raymond Chastang habitants dud. Nismes avec parties et moy Ponce Ferrand notaire royal dudit Nismes sousigne.*

*L'acquisition du crocodile qui porte la date de 1692 nous offre aussi des détails très intéressants, ce qui me détermine à entrer dans quelques détails que je puise encore dans la brochure de M. Liotard.*

*Séance du conseil de ville ordinaire du Samedi  
treizième jour du mois de septembre mil six  
cents quatre vingts douze, etc ....*

*Ledit Sieug Du Noyer premier Consultant en son nom que de ses collègues a proposé que le Sr Raymond Menard Mart de Marseille ayant eu du leuant vn crocodile d'une grosseur*

extraordinaire l'aurait fait porter en la ville de Beaucaire pendant la tenue de la foire, où le dit sieur Du Noyer s'étant trouvé, le dit sieur Menard le seroit venu voir et après luy avoir fait voir led. Crocodile, il luy auroit proposé d'en faire faire l'acquisition par la ville : que ses armes étants un crocodile enchainé à un Palmer, et celui cy étant plus gros que ceux qny sont dans l'hôtel de ville, cela seroit d'un plus grand embellissement, en augmenteroit le nombre : qu'il n'était pas d'un prix considérable et qu'il se contenterait que la ville se chargeast de payer à une fille qu'il a religieuse dans le petit couvent Sainte Ursulle de cette ville une pension annuelle de quinze livres pour sa vie seulement priant le Conseil da vouloir sur ce délibérer.

Sur quoy le Conseil ayant considéré que cette acquisition n'est pas d'une grande dépense pour la ville, attendu l'offre faite par le led Sr Menard, a délibéré que Messieurs les Consuls feront acquisition dud Crocodile et qu'ils passeront contract avec led sieur Menard par lequel ils se chargeront de payer la somme de quinze livres de pension annuelle à la sueur Jeanne Saint Louis de Menard sa fille religieuse dans led monastère du petit couvent Sainte Ursulle de cette ville, et ce pendant sa vie seulement.

Enfin le crocodile portant la date de 1703 a été offert à la ville par le sieur Poussielgue, négociant Nimois établi à Malte, et voici copie de la lettre par laquelle il en a fait présent aux officiers municipaux de sa ville natale :

### **MESSIEURS,**

Quoy que mon Commerce mait reteneu depuis plusieurs années dans ce pais. L'éloignement, ni les longuers Du Temps n'ont fait aucune Breche, sur lamour, que jai pour la patrie, et je ne desespère pas d'aller un jours a jouir, du plaisir d'y gouter un parfaict repos, cepandant ayant esté informé, que vous aurez construit une noauelle maison de Ville, je veux avoir l'honneur de contribuer. autan que je puis à l'orner, par un monument qui cellon que jespère ne vous desagreera pas, et pour cest esfet, je me suis aduise de fere venir de Dégipite, vn Crocodile, des plus grand quond à peut trouuer, jai esté serui cellon que je le soiettea, je prend Messieurs la liberté de vous l'offrir, comme vne marque de mon attachement, inuiolable, au bien de la patrie, et à vos personnes en particuliers, Monsieur Jean Auueilliers mon jutime amy, aura la bonté de vous le présenter a de ma part, agréés le, Messieurs, et faictes moi la Grace de le faire placer, ou vous jugeres quil vous puisse serui d'ornement dans vostre nouvel esdifice, qui cellon quond ma assure est tres beau et digne de vos applications infatigables, au service du public, qui est tousjours heureux sous de magistrats qui ont autant de probité et de vigilance que vous en aues, Je vous soiettea a Messieurs, et pour vostre communauté, et pour vos personnes en particuliers toute » sorte de prosperite, et je vous prie destre plainement persuadés, que je rechercheraj, toute ma vie avec empreccement les occasions de vous faire conoistre que je suis avec un profonds respect, et un zèle inuiolable

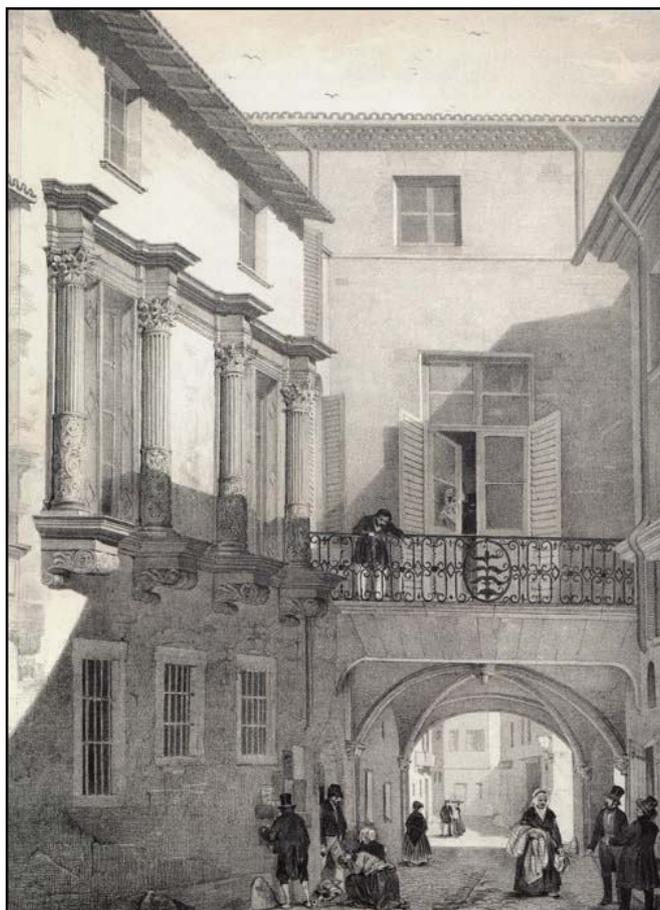
Vostre tres humble tres obbeissant serviteur.

POUSSIELGUE.

1702. Le 28° aoust à Malthe

-oOo-

La Maison de la Trésorerie devient l'hôtel de ville en 1700  
Extrait de l'Histoire de Nîmes, tome 6 de Léon Ménard, 1755



**III. - Le roi cède à la communauté de Nîmes la maison de la Trésorerie pour en faire un hôtel de ville. L'inféodation lui en est passée par l'intendant, au nom du roi. (An de J.-Ch. 1699.)**

La ville trouva encore: auprès de l'intendant de Bâville, pour ce qui regardait l'acquisition de la maison de la Trésorerie, tous les bons offices qu'elle pouvait désirer.

Ce magistrat consulté par la cour, donna une réponse favorable au projet. Son avis portait ; que la maison de la Trésorerie qui servait autrefois de tribunal aux officiers de la sénéchaussée pour y juger les affaires concernant le domaine, et qui renfermait aussi les archives du roi, d'où elles avaient été transportées depuis neuf années, par ses ordres, à la cour des aides de Montpellier, n'était plus occupée que par le receveur et le contrôleur du domaine qui en avaient obtenu la jouissance ; qu'en cédant cette maison aux habitants de Nîmes, le roi n'en supporterait plus les réparations, et le changement qu'ils voulaient y faire de leur hôtel de ville, procurerait d'un côté une maison pour un pieux établissement, et de l'autre un grand avantage pour la communauté ; qu'enfin le roi pouvait pourvoir à l'indemnité que le contrôleur du domaine était en droit de demander, en lui laissant à la place la jouissance de l'albergue que la ville avait offerte, qui était de trois cents livres.

Sur cet avis , il fut rendu un arrêt au conseil d'état du roi, le 15 de septembre de la même année 1699, par lequel le roi céda à la ville et communauté de Nîmes la maison, appelée de la Trésorerie, dépendante de son domaine, pour y faire l'hôtel de ville, sous une albergue ou redevance annuelle et perpétuelle de trois cents livres, à condition qu'elle se chargerait d'y faire à l'avenir toutes les réparations nécessaires.

L'arrêt renvoya les parties à l'intendant, pour leur en passer un contrat d'inféodation au nom du roi.

Les consuls ayant ensuite reçu l'expédition de cet arrêt, il fut tenu un conseil de ville ordinaire le mardi 1er de juin de l'an 1700, dans lequel on délibéra de faire incessamment procéder à l'examen de l'état où se trouvait la maison de la Trésorerie, ainsi que des réparations que le contrôleur du domaine nommé Vichet qui l'occupait, soutenait y avoir faites, et dont il demandait le remboursement.

En même temps, on chargea les consuls de présenter une requête à l'intendant, pour qu'il nommât un commissaire à ce sujet.

On les chargea aussi de remercier ce magistrat, au nom de la communauté, de tous les bons offices qu'il lui avait rendus pour le succès de cette affaire.

Enfin, le contrat d'inféodation de cette maison fut passé le premier d'août de la même année à Montpellier par l'intendant, en faveur de la ville de Nîmes, qui avait pour cela député le premier consul.

La possession de la communauté fut fixée à la Saint-Michel suivante. C'est ici l'époque primitive de la destination de l'hôtel de ville dont on se sert aujourd'hui, et qu'on a depuis considérablement augmenté.

-oOo-

## LA CONSTRUCTION DE L'HOTEL-DE-VILLE

Par Jean Sablou, 1960

C'est dans les premières années du XVIIIe siècle que le Conseil de ville s'installa dans le bâtiment qu'occupe aujourd'hui la Mairie. On sait que jusqu'alors les assemblées municipales se tenaient dans un local dont il subsiste d'intéressants vestiges au numéro 7 de la rue de l'horloge ; mais depuis longtemps le Conseil de ville avait jeté son dévolu sur la Maison du Roi où, depuis le XVe siècle, étaient logés les officiers du Bureau du domaine. Il est vrai que depuis cette lointaine époque leurs attributions s'étaient trouvées considérablement réduites, absorbées par le zèle dévorant, mais non désintéressé, des « *Gens des comptes du Roi* » établis à Montpellier. A la fin du XVIIIe siècle il ne demeurait plus ici qu'un Contrôleur du domaine, et le roi s'intéressait si peu à sa « *maison* » de Nîmes que le contrôleur en fonctions à cette époque, le Sieur Vichet, avait dû la faire réparer à ses frais. Ce bâtiment avait l'avantage d'être au centre de la ville, sur une place assez dégagée et d'offrir, à proximité, des terrains peu ou mal bâtis sur lesquels il serait possible de construire un spacieux Hôtel de ville.

Le projet était en sommeil depuis plus de 15 ans lorsque la nécessité d'offrir un logement plus convenable à l'Institution du Refuge, dont l'activité coïncidait particulièrement avec les desseins de la politique royale à cette époque, parut offrir l'occasion de le réaliser enfin. Le Conseil sut fort habilement lier les deux affaires et, tout en offrant son vieil Hôtel de ville pour loger plus commodément le Refuge, demanda qu'il lui soit accordé en retour l'autorisation d'acheter la « *maison appartenant à Sa Majesté, située à la Place de la Trésorerie* » (4 Juillet 1699). L'Intendant de Languedoc se montra favorable ; les oppositions soulevées par le Sieur Vichet et les dédommagements auxquels il pouvait prétendre furent liquidés sur une expertise de l'architecte de la Province, Daviler et, le 1er Août 1700, la ville de Nîmes acquérait du roi, la vieille maison de la Trésorerie.

Dès le 20 Août Daviler, architecte du roi à Montpellier et Jacques Cubissol, architecte à Nîmes soumettaient au Conseil leur devis pour « *faire ledit Hôtel de ville et le rendre plus commode et logeable* » ; le 31 Octobre Cubissol était reçu adjudicataire et, le 24 Décembre de la même année, était signé le bail à prix fait pour l'exécution.

Ce document offre les plus intéressantes précisions sur l'état des lieux et sur le programme des aménagements. Il y est dit que « *le bâtiment appelé ci-devant la Maison du Roi et qui a servi de Bureau à la Trésorerie... est presque tellement dépéri par la succession du temps, par la mauvaise disposition et par plusieurs réparations mal*

*entendues qu'il est impossible en l'état où il est, d'y trouver les pièces nécessaires pour l'utilité et bienséance d'une maison de ville ».*

Pour limiter les frais on décida, « *conservant le meilleur* » de ne reprendre à pied d'œuvre que la partie centrale et, pour le surplus, de raccorder tant bien que mal le vieux avec le neuf. On démolit donc « *la vieille façade depuis l'angle du gros pavillon de la Trésorerie* », sur une longueur de 10 à 11 toises (1 toise == 1 m 95 environ) et sur toute la profondeur. Sur cet arasement devaient être érigés les murs de face et de refend « *en pierre rassièrre bien alignée* », tous les chaînages et encadrements en pierre de taille de Beaucaire. Chaque extrémité de la façade devait comporter un chaînage du même matériau, en « *observant surtout l'égalité des bossages* »,

La porte d'entrée et la fenêtre à balcon au-dessus devaient être aussi en pierre de Beaucaire. Le passage de l'entrée principale devait être couvert d'une voûte en arc de cloître ; de part et d'autre seraient placées 3 voûtes en berceau correspondant aux trois arcatures ouvertes à droite et à gauche des portes d'entrée. Les murs soutenant ces voûtes délimiteraient des boutiques, car le Conseil ne songeait pas alors à utiliser le rez-de-chaussée ; il désirait surtout une belle salle de délibérations à l'étage. Le pavé de la cour centrale « *sera fait en calade fine avec des routes en croix, pavées de pierre de Beaucaire, de la plus dure* ».

Le plus grand soin était apporté à l'exécution du grand escalier « *pour monter en trois rampes du rez-de-chaussée au premier étage* ». Si la première rampe ne devait porter que sur un parpaing, « *les deux autres, ainsi que la plate-bande qui les doit recevoir seront par voussoirs de pierre bien en coupe, d'une montée et d'une épaisseur proportionnée pour pouvoir subsister avec solidité, quoique suspendue avec artifice.* ». La balustrade devait être garnie de « *balustres carrés et rampants, en pierre de taille, d'un beau profil* ». On voit encore à Nîmes, en de vieilles demeures, de ces balustres de pierre « *carrés et rampants* » dont il est question ici, mais cette partie du projet ne fut pas exécutée car, quelques années après était mise en adjudication la pose d'une balustrade en ferronnerie, qui fut elle-même remplacée par la grille actuelle.

Dans la grande salle du conseil, à l'étage, devait être faite une cheminée « *toute de pierre de taille, avec chambranle et attique proportionnée, et décorée d'architecture d'un bon goût* ».

La première tranche des travaux fut réceptionnée le 30 août 1703. On s'aperçut, en cours d'exécution, que les architectes avaient oublié de prévoir, au-dessus de la porte d'entrée, la balustrade du balcon. Celle-ci fut adjugée, une première fois, au maître-serrurier Jacques Deville puis, quelques années plus tard, à Bernard Tuairre qui avait déjà exécuté celle du grand escalier. La balustrade du balcon fut placée en 1705. On peut encore voir, en place, cette remarquable pièce de ferronnerie.

Les travaux de décoration n'étaient pas encore terminés en 1715 et les travaux d'agrandissement et d'aménagement se sont pratiquement poursuivis constamment depuis lors, pour tenter d'adapter au mieux constructions anciennes et récentes à leur destination.

Cependant, malgré plusieurs mutilations, le dessein de Daviler et Cubissol apparaît encore en ses éléments essentiels. On peut remarquer la sobre façade, harmonieusement ordonnée par ses divisions tripartites, et sur laquelle tranche la riche ferronnerie du balcon. Les arcades bouchées, dans la cour et sur la façade ôtent à l'édifice quelque peu l'attache des arcs qui soutiennent le grand escalier et la galerie du premier étage. Ils sont, à eux seuls, une signature de maître.

-oOo-

## Origine des premiers l'Hôtels de Ville de Nîmes

### **La Maison-Carrée sera transformée en Maison Consulaire du XIe au XVIe siècle.**

Du XIe au XVIe siècle, la Maison Carrée fut l'Hôtel de Ville ou maison consulaire de Nîmes. (1)

L'historien Ménard nous fait frémir dans sa description sur les transformations imposées à cet édifice : « d'abord on divisa l'intérieur en plusieurs pièces, et même en deux étages ; on y forma des voûtes, on y construisit une cheminée, qui fut adossée contre le mur du levant, et un escalier à vis contre celui du couchant. De plus, pour éclairer ces nouveaux appartements, on y fit plusieurs fenêtres carrées. Les consuls ajoutèrent dans la suite quelque chose à cet ordre. Ils firent fermer le vestibule par une muraille, qui allait d'une colonne à l'autre, alors, on ouvrit d'autres fenêtres et l'on fit une cave de la voûte souterraine du vestibule, On abattit aussi le perron. »

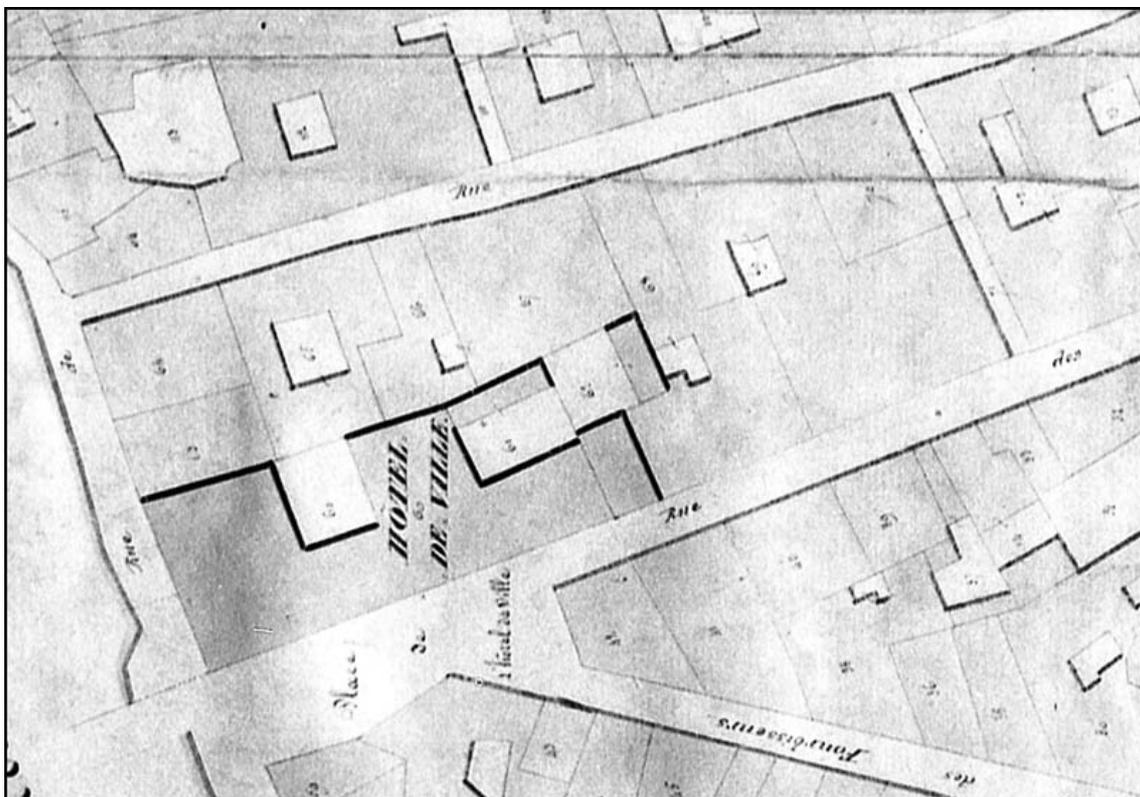
### **Elle sera échangée avec un particulier.**

Au début du XVIe siècle, les Consuls l'échangent avec un particulier, Pierre Boys, contre un immeuble destiné à recevoir la nouvelle Maison Consulaire, cet immeuble se trouvait alors place de l'horloge.

Cet immeuble situé sur l'emplacement actuel de la place de l'horloge sera la Maison Consulaire du début XVIe à la fin du XVIIe.

(1) Sous toutes réserves nous donnons un extrait du texte de J.F.A. Perrot de son *Historique de la Maison-Carrée*, publié en 1846 : « La Maison-Carrée était hôtel de ville depuis 1050 jusqu'en 1540, et pour cela, on dut, en le distribuant en plusieurs pièces, y faire des constructions contraires à sa solidité autant qu'à ses ornements, qui durent en souffrir.

En 1540, un particulier, nommé Pierre Boys, acquit ce monument en cédant en échange une vieille maison située où est aujourd'hui la grande horloge, celui-ci fit construire sur le derrière une petite maison dont on voit encore les traces contre les colonnes du midi. »



Extrait du Cadastre de 1829

-oOo-

## Dossier de recensement des édifices anciens

### Hôtel-de-Ville, Façades sur la rue de la Trésorerie

Parcelle cadastrale N°60 section J

Propriétaire : Commune

(a fait l'objet d'une mention au Casier Archéologique le 19-11-1949)

Nature de la protection proposée Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments **Historiques**

a) façade ancienne, sur la rue de la Trésorerie, avec fenêtres encadrées de colonnettes ;

b) voûte du passage sur la rue ;

c) appui en fer forgé, sur la face Nord du passage voûté.

Epoques de construction : Porte en arc et fenêtre géminée : XIVe S. ; fenêtres à colonnettes : XVIe S.; voûte du XVIe S ; appui ferronnerie : 1703.

### Etat de conservation

Très bon état dans l' ensemble; sculptures bien conservées ; peu d'érosions ; la ferronnerie n'a pas été repeinte depuis longtemps.

Réparations à prévoir d'urgence : Peinture de la ferronnerie

Estimation globale de ces réparations : 5.000 frs

Crédit d'entretien nécessaire

Le propriétaire consentirait-il au classement ?

### Renseignements bibliographiques

1) Raphel, études sur les monuments de Nîmes (bibliothèque Municipale cote 59878).

2) Albin Michel, Nîmes et ses rues.

3) Archives Départementales du Gard, E-659.

4) Archives communale de Nîmes, SS-4

5) Archives communale de Nîmes, GG-2.

6) Archives communale de Nîmes, LL-30.

7) Archives communale de Nîmes, CC-2.

8) Archives communale de Nîmes, KK-27.

**Documents graphiques et photographiques connus** : Néant

**Matériaux de construction** : Pierre de Barutel

### Historique

L'Hôtel-de-Ville de Nîmes, anciennement situé près de la Tour de l' Horloge, a été transféré dans l' ancienne Trésorerie en 1700.

Ce bâtiment, propriété royale, servait de tribunal aux officiers de la Sénéchaussée pour les affaires du domaine ; il abritait aussi les archives du roi, jusqu'à leur transfert, en 1692, à la Cour des Aides de Montpellier.

Dans son état primitif, cette Trésorerie s'ouvrait sur la Place par une série d' arcades, sous le couvert desquelles les consuls présentaient leurs requêtes au viguier, comme par exemple en 1371, lors de la publication des statuts sur l'encan. Un texte mentionne encore ces arcs en 1474, et un autre en 1475.

Depuis le déménagement des archives, en 1692, l'immeuble n'offrait guère d'autre utilité que de loger le sieur Vichet, contrôleur des domaines ; comme l'ancienne maison communale menaçait ruine, il parut plus opportun de la transférer sur un meilleur emplacement; le roi accepta, le 13 août 1700, de céder la Trésorerie, à charge pour la Ville de céder l'ancienne maison commune aux Filles converties, sous la direction des religieuses de N.D. de la Victoire.

L'architecte Daviler fut chargé de vérifier l'état de l'édifice et de faire, les projets d'aménagements, dont il confia le détail à Cubissole, architecte de la Ville (*c'est le même Cubissole qui construisit une aile du château de Marsillargues*). Le devis s'éleva à 13 000 livres, plus une indemnité à verser au contrôleur Vichet pour des travaux qu'il avait récemment fait exécuter à ses frais.

Ces travaux furent réceptionnés en 1703, mais, entre temps, on s'était aperçu que Daviler et Cubissole avaient oublié de prévoir les rampes en fer forgé ; l'exécution en fut confiée à Devine, maître serrurier, pour le prix de six sous la livre de fer, sans pouvoir excéder 900 livres; Deville délivra quittance de cette somme en 1706.

Etat actuel : Des anciennes constructions du XIV<sup>e</sup> siècle, il ne paraît subsister qu'une partie de façade, située tout contre le passage voûté sur la rue de la Trésorerie, avec une porte en arc brisé et une fenêtre géminée, trilobée. Les plus belles parties de l'ancienne Trésorerie sont les deux grandes fenêtres à

colonnes, sur cette même rue ; "*Raphel*" en date la construction de 1520-1530; la voute du passage ne semble pas être plus ancienne.

Quant aux ferronneries, la rampe de l'escalier a été refaite au XIXe, l'appui du grand balcon, sur la Place, a subi d'importants remaniements ; il ne reste, semble-t-il, de l'œuvre de Deville de 1703 que l'appui situé au dessus du passage ; encore, la construction de cloisons abritant le passage a-t-elle bouché la claire-voie ; de sorte que cette ferronnerie se remarque fort peu dans l'état actuel. Il n'est pas question ici des façades sur cours, largement remaniées, ni des annexes adjacentes, dont l'une (*N°4 rue Dorée*) a fait l'objet d'une étude distincte.

Date : 5-6-1953      Signature : illisible

-oOo-

**Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.  
Monuments Historiques**

Département : Gard - Edifice : Hôtel de Ville - Commune : Nîmes

**Demande du 25 août 1959**

Monsieur Jullien, inspecteur Général des Monuments historiques, est prié de bien vouloir faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans 21 pièces ci-jointes. On lui sera obligé de les retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

Pièces communiquées :

1 dossier de Recensement

Objet des Pièces :

Proposition d'inscription à l'Is. des M. H.

Signature illisible du chef du bureau des travaux et classements.

**Réponse du 14 novembre 1959**

Cet. ancien bâtiment servait de tribunal aux officiers de la Sénéchaussée pour les affaire du domaine.

La- façade donnant Rue de la Trésorerie comporte deux étages sur rez-de-chaussée. Il subsiste des vestiges gothiques et, au 1er étage, les fenêtres sont encadrées de jolies motifs à colonnes posant sur des consoles à hauteur du bandeau inférieur. Une galerie couverte traverse la rue . Elle est voutée sur croisée d'ogive, et également intéressante. Il semble donc qu'au minimum, une mesure d'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des M.H. pourrait être prise pour la façade rue de la Trésorerie et la voute située en retour. La galerie construite sur cette voute n'offre qu'un intérêt secondaire. L'ensemble n'est pas en mauvais état. Néanmoins, des pierres s'effritent et il faudrait envisager très prochainement des travaux dont le montant serait de l'ordre de 1 à 2 millions.

Signé : A Jullien

-oOo-

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
RECENSEMENT des ÉDIFICES ANCIENS de la -FRANCE**

Département : Gard - Commune : Nîmes

Édifice : Hôtel de Ville : Façade sur rue de la Trésorerie.

Documents annexés : Fiches 6 - Plans 1 - Photographies 9

**Avis de l'Architecte en Chef**

La curieuse façade sur la rue de la Trésoreries avec ses fenêtres à colonnettes semble bien mériter l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire ainsi que la Voute du passage sur la rue. Par contre la mention au Casier archéologique pourrait être conservée pour l'appui en fer forgé.

Signé : illisible

*Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir.*

-oOo-

**DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION SUPERIEURE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
Séance du 16 Novembre 1959**

GARD - NIMES - Hôtel de Ville - Rapporteur : M. JULLIEN

Conformément aux conclusions du rapporteur, la Délégation Permanente donne un avis favorable h l'inscription sur l'Inventaire Supplément ire des Monuments Historiques, des parties suivantes de l'Hôtel de Ville de NIMES :

- la façade sur la rue de la Trésorerie,
- la voûte sur croisée d'ogives sitiobie en retour et supportant un passage sur rue.

Pour extrait conforme

L'Administrateur Civil - Secrétaire de la Commission supérieure :

G. VAUQUELIN

-oOo-